



## FICHE TECHNIQUE 3300-332

### EVAPRE<sup>MD</sup> Retardateur d'évaporation

#### DESCRIPTION

Le retardateur d'évaporation EVAPRE est un produit économique de première qualité à base d'eau. Il est conçu spécialement pour former un film mince monomoléculaire destiné à ralentir la perte d'humidité des surfaces de béton avant le mûrissement. EVAPRE contribue significativement à la qualité des surfaces de béton horizontales. Il retarde l'évaporation rapide de l'eau, normalise les conditions prévalant à la surface du béton et permet aux travailleurs de respecter plus facilement leur calendrier de finissage du béton. EVAPRE est aussi conforme aux normes sur les COV.

EVAPRE réduit sensiblement le retrait plastique, la fissuration, la formation de croûtes due au vent, l'adhésivité et la spongiosité qui rendent souvent la texture inégale et médiocre. Ces conditions apparaissent lorsque l'hydratation est plus rapide que la remontée de l'eau de ressuage vers la surface. EVAPRE combat et minimise efficacement les effets d'un séchage rapide causés par une faible humidité ambiante, un point de rosée bas, de forts vents, les rayons du soleil, le temps chaud, le chauffage du béton ou le bétonnage dans un endroit chauffé par temps froid. La film-écran protecteur disparaît dès que le béton n'est plus plastique.

#### UTILISATIONS

EVAPRE est idéal comme retardateur d'évaporation des surfaces de béton lorsque le taux d'évaporation est supérieur au taux de ressuage. EVAPRE peut être utilisé avec les mortiers de réparation du béton MEADOW-PATCH et MEADOW-CRETE de W. R. MEADOWS. Il peut aussi être employé avec le béton de fumée de silice aggloméré, le béton contenant des cendres volantes et la plupart des autres produits cimentaires. Lorsque des durcisseurs doivent être utilisés, EVAPRE peut être employé immédiatement après l'arasement et le premier truillage, si nécessaire.

#### REMARQUE :

EVAPRE a été spécialement développé pour combattre l'effet destructeur de l'évaporation trop rapide de l'humidité initiale du béton. La perte rapide de l'humidité initiale du béton est traitée dans la publication "Recommended Practice for Hot Weather Concreting" du comité ACI 305R-91. À la page 5 de ce rapport, un tableau décrit les effets de la température de l'air et du béton, de l'humidité relative et de la vitesse du vent, sur le taux d'évaporation de l'humidité de surface du béton. Il fournit une méthode graphique d'estimation de la perte d'humidité en surface en fonction des différentes conditions atmosphériques.

#### CARACTÉRISTIQUES ET AVANTAGES

- Réduit sensiblement le retrait plastique et la fissuration causés par l'évaporation par faible humidité ambiante, température élevée et forts vents.
- Permet d'utiliser un plus faible rapport eau/ciment donnant moins d'affaissement.
- Procure une surface de béton horizontale lisse et durable.
- Réduit la formation de croûtes due au vent, l'adhésivité et la spongiosité qui rendent souvent la texture inégale et médiocre.
- Permet aux travailleurs de respecter plus facilement leur calendrier de finissage du béton.
- Réduit les coûts globaux en rendant moins critique le moment des opérations de finissage.
- Conforme aux normes sur les COV.
- Contribue à minimiser la fissuration superficielle causée par la perte prématurée de l'eau du béton à base de fumée de silice.
- Disponible en contenants exclusifs prêts à l'emploi de 1,33 L (45 onces).

Page Suivante ...

**W. R. MEADOWS DU CANADA**  
70 HANNANT COURT, MILTON, ONT. L9T 5C1  
TÉL: (905) 878-4122 • TÉLÉCOP: (905) 878-4125

Ventes Montréal : (877) 405-5186

Hampshire, IL / Cartersville, GA / York, PA / Fort Worth, TX  
Benicia, CA / Pomona, CA / Goodyear, AZ / Milton, ON /  
St. Albert, AB  
[www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)

## EMBALLAGE

Contenants de 1,33 L (45 onces)  
Unités de 3,8 L (1 gal. US)  
Seaux de 18,9 L (5 gal. US)  
Barils de 208 L (55 gal. US)

## COUVERTURE

3,8 L (1 gal. US) d'EVAPRE mélangé à 34,2 L (9 gal. US) d'eau couvriront 50 à 100 m<sup>2</sup>/3,78 litres (2000 à 4000 pi<sup>2</sup>). La quantité nécessaire augmentera si plus des couches additionnelles sont nécessaires. Contenants de 1,33 L (45 onces) : Verser dans un pulvérisateur de 13,2 L (3,5 gal. US), ajouter l'eau et la solution est prête à l'emploi.

## APPLICATION

**Étape 1** – Dans la plupart des applications, EVAPRE devrait être mélangé dans un rapport d'une (1) partie d'EVAPRE pour neuf (9) parties d'eau. Agiter EVAPRE avant de mélanger à l'eau. Agiter la solution diluée une nouvelle fois avant d'appliquer. REMARQUE : EVAPRE est disponible en contenants exclusifs prêts à l'emploi de 1,33 L (45 onces). Juste à verser dans un pulvérisateur de 13,2 L (3,5 gal. US), à ajouter l'eau pour remplir et c'est prêt.

**Étape 2** - Appliquer EVAPRE avec un pulvérisateur commercial comme un Chapin 1949. Utiliser une buse de pulvérisation donnant un débit de 1,9 litre (1/2 gal. US) par minute.

**Étape 3** - Appliquer la solution diluée d'EVAPRE immédiatement après l'arasement et/ou entre les opérations de finissage, le cas échéant. L'application est facilitée par le pigment fugace qui disparaît complètement au séchage. Ne pas laisser le produit s'accumuler. En cas d'accumulation, essuyer immédiatement et rincer à l'eau.

**Étape 4** - Nettoyer le matériau à l'eau et au savon immédiatement après utilisation

**Étape 5** - Effectuer la finition de la surface de béton selon les exigences.

**Étape 6** - Faire mûrir le béton une fois que l'eau de ressuage ou l'eau de surface excédentaire a disparu. L'utilisation d'EVAPRE ne dispense pas de la nécessité d'utiliser un agent de mûrissement ou de mûrissement et de scellement du béton de qualité de W. R. MEADOWS.

**REMARQUE** ... Le résidu laissé à la surface, après finissage, ne nuira pas à l'adhérence et n'altérera pas la couleur. L'écran protecteur dure habituellement tant que le béton demeure plastique. Par conséquent, les surfaces de béton doivent également être mûries adéquatement.

## PRÉCAUTIONS

Protéger du gel. EVAPRE ne devrait pas être appliqué en trop grande quantité ni trop travaillé dans la surface de béton durant les opérations de finition. EVAPRE ne devrait pas être utilisé pour remalaxer le béton. EVAPRE n'est pas un agent de mûrissement.

W. R. MEADOWS décline toute responsabilité relativement à la compatibilité ou aux résultats lorsque EVAPRE est utilisé conjointement avec les produits d'un autre fabricant.

Lire et suivre le mode d'emploi et utiliser en accord avec la fiche de sécurité apposée sur le contenant. Se référer à la fiche signalétique pour toute autre information sur l'utilisation sécuritaire du produit.

## NUMÉRO ET TITRE DE LA SPÉCIFICATION

03 00 00 - Béton

## INFORMATION LEED

Peut contribuer à l'obtention de crédits LEED :

- Crédit IEQ 4.2: Matériaux à faible émission : Peintures et revêtements
- Crédit IEQ 4.3: Matériaux à faible émission : Planchers
- Crédit MR 2 : Gestion des déchets de construction
- Crédit MR 5 : Matériaux régionaux

## POUR LA FICHE TECHNIQUE LA PLUS RÉCENTE, DES INFORMATIONS LEED SUPPLÉMENTAIRES ET LA FICHE SIGNALÉTIQUE, VISITER :

[www.wrmeadows.com](http://www.wrmeadows.com)

2013-07-12



SEALTIGHT® est une marque de commerce enregistrée de W. R. Meadows du Canada

**Garantie:** W. R. Meadows du Canada garantit qu'au moment et à l'endroit où nous faisons la livraison, nos matériaux seront de bonne qualité et se conformeront à nos normes publiées, alors en vigueur à la date de l'acceptation de la commande, sauf en ce qui concerne les variations ne se rapportant pas aux matériaux LA GARANTIE CI-DESSUS SERA EXCLUSIVE ET REMPLACERA TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRIMÉES OU SOUS-ENTENDUES, Y COMPRIS TOUTES GARANTIES SOUS-ENTENDUES DE COMMERCIALISATION ET D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER ET TOUTES LES AUTRES GARANTIES APPLICABLES PAR LA LOI, EN COURS D'ACTION, PAR COÛTUME COMMERCIALE OU AUTREMENT. En tant que recours exclusif pour toute infraction à cette garantie, nous remplacerons les matériaux défectueux, à condition cependant que l'acheteur examine les matériaux à la réception et nous avise promptement par écrit de toute défectuosité avant que les matériaux ne soient utilisés ou incorporés dans une construction. Trois mois après la livraison des matériaux par W. R. Meadows du Canada, toutes nos garanties et autres obligations en ce qui concerne la qualité des matériaux ainsi livrés seront considérées comme étant remplies et toutes nos responsabilités à cet égard seront terminées, et aucune poursuite pour infraction à l'une de ces obligations ne pourra donc être entamée. W. R. Meadows ne sera en aucun cas responsable des dommages fortuits. A moins d'un accord contraire formulé par écrit, aucune garantie n'est offerte pour des matériaux qui ne sont pas fabriqués par W. R. Meadows du Canada. Nous ne pouvons pas garantir, et d'aucune façon nous ne garantissons, aucune méthode particulière d'utilisation ou d'application, ni les performances des matériaux sous aucune condition particulière. Ni cette garantie, ni notre responsabilité ne peuvent être prolongées, ni amendées par nos vendeurs, distributeurs ou représentants, par les représentants de nos distributeurs, ni par aucun renseignement de vente ou dessin.